



RETOUR SUR LA REUNION DU CESST
ZOOM SUR L'AUGMENTATION DES INCIVILITES



HAUSSE DES INCIVILITES !

Lille, le 20 février 2023

Les salariés, ayant des besoins spécifiques, peuvent voir leurs postes de travail aménagés.

En 2023, la CEHDF a recensée 154 demandes, 81 dossiers traités (à noter qu'un salarié peut avoir soumis plusieurs dossiers).

En ce qui concerne les délais de traitement des demandes pour l'année 2023 :

- 42 dossiers ont été traités en moins de 15 jours.
- 12 dossiers ont été traités en 16 à 30 jours.
- 59 dossiers ont nécessité plus de 30 jours de traitement.

Comment obtenir un repose-pied, tapis de souris et tapis de clavier ?

Mme Adeline Lefèvre, référente handicap, a souligné que jusqu'à présent, l'octroi d'un repose-pied était conditionné par une recommandation de la médecine du travail.

Elle propose désormais d'engager directement un dialogue avec le salarié pour évaluer la pertinence et la justification de sa demande.

Sud Solidaires estime que cette approche simplifie les démarches pour le salarié.

Vous pouvez trouver ses coordonnées dans l'ESPACE RH (Mes interlocuteurs).

De plus, un rappel des procédures pour l'obtention de ce type de matériel "de premier niveau" (repose-pieds, tapis de souris, tapis de clavier) sera effectué.

BILAN DES INCIVILITÉS : + 12% DEPUIS 2021

Au cours des trois dernières années, une augmentation des incivilités a eu lieu en CEHDF : menaces de mort, chantages, insultes et même des cas où des collègues sont suivis dans la rue jusqu'à leurs domiciles.

En 2023, 448 incidents ont été enregistrés contre 404 en 2022 et 395 en 2021 : 12% d'incivilités en plus.

Les régions les plus touchées sont Béthune-Lens, Lille Pévèle, Lille Grand Arc, Aisne et Champagne, ainsi que Boulogne-Saint-Omer.

QUAND L'ACCUEIL EST DELAISSE...

Selon **Sud-Solidaires**, les incivilités sont la conséquence de la politique économique et sociale menée par le directoire. Les principaux déclencheurs de ces incivilités sont :

- la suppression des services d'accueil,
- des salariés multitâches dédiés à tout sauf à l'accueil
- les refus de prestation au guichet l'après-midi.

Sud-Solidaires a demandé en urgence à la direction que des agents de sécurité soient constamment présents dans les agences les plus touchées par les incivilités.

Mais le fond du problème ne sera pas réglé pour autant : la politique de dégradation de l'accueil de nos clients doit cesser. Il faut plus d'effectifs dans les agences et remettre en place des salariés dédiés à l'accueil de nos clients !

Malheureusement, la direction a refusé cette demande : la maîtrise des coûts est prioritaire par rapport à la sécurité et à la santé de nos collègues. **Cette décision est inadmissible. Nous porterons cette revendication devant les plus hautes instances de BPCE lors des négociations pour le nouvel accord sur les incivilités fin février.**

VOS DROITS EN CAS D'INCIVILITÉ NIVEAU 3 :

Une incivilité de niveau 3 est définie par des menaces, du chantage, harcèlement, violences physiques et menaces mort.

Dans ce cas, le salarié victime a le droit de bénéficier de jours de repos exceptionnels, de télétravail à domicile le temps que la rupture commerciale soit actée.

De plus, le salarié peut déclarer l'incident comme un accident de travail et peut bénéficier de l'assistance d'un avocat pour le dépôt de plainte. Les frais de procédures et d'avocat seront pris en charge si le salarié fait appel à l'avocat de l'entreprise. Vos élus SUD-Solidaires ont demandé l'ajout de ces informations dans la déclaration d'incivilités.

Le service des ressources humaines doit étudier attentivement toute demande de mobilité de la part du salarié victime de ces incivilités.

Toutes ces informations sont disponibles dans l'accord sur les incivilités de BPCE. N'hésitez pas à nous le demander en nous écrivant sur sud.cehdf@sudbpce.com.

Pour protéger la santé et la sécurité au travail des salariés, il faut privilégier l'humain plutôt que le profit !

AGIR POUR NE PLUS SUBIR

REJOIGNEZ-NOUS !

POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

SYNDIQUE-TOI

Votre **SYNDICAT** à la CEHDF



REJOIGNEZ SUD Solidaires

Linda Hsaini

Bruno Houdart

Marianne Rzeznicki

Sonia Jakimow

Bernard Beaumont

SUD.SOLIDAIRES.HDF@GMAIL.COM

www.sudbpce.com

